

DELIBERATION N° 90/04-06 - MODIFICATION DU P.A.Z. et du R.A.Z. DE FLEVILLE-SUD

*Monsieur REINSTADLER, Adjoint chargé de l'urbanisme, rappelle à l'Assemblée que la Z.A.C. de FLEVILLE-SUD, approuvée en Janvier 1976, a pour vocation d'accueillir des activités industrielles sur LUDRES et FLEVILLE, en continuité de la Zone Industrielle de LUDRES.*

*A la demande du Syndicat Mixte et pour des raisons d'urbanisme opérationnel, il convient de réviser le P.A.Z. et le R.A.Z. en vue :*

- d'intégrer à la distribution de l'ensemble des terrains l'échangeur prévu sur l'autoroute A 33 avec pour corrolaire la modification du tracé de certaines voies sur FLEVILLE.*
- de promouvoir par un nouvel aménagement des secteurs une politique communale plus adaptée susceptible d'accueillir des activités artisanales et de créer un effet de façade publicitaire sur l'autoroute.*

*En conséquence et au vu des pièces constituant le dossier,*

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :*

- d'approuver le projet de dossier de révision du P.A.Z. et du R.A.Z. de FLEVILLE-SUD.*